



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 7 novembre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Daniel Dumontier | - David Dumont |
| - Marthe Tardif | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 NOVEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2019
3. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Noël des enfants
 - c) Souper de Noël des personnes du 3e âge
 - d) Publication info loisirs hiver
4. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Mise à jour du Plan de sécurité civile
5. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
 - b) Dérogation mineure 2019-25
6. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Demande de subvention au programme Fimeau: Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous une voie ferrée de C.P Rail
 - c) Demande de subvention au programme Fimeau: Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable
 - d) Demande de subvention au programme Fimeau: Réfection infrastructures d'aqueduc, égout pluvial et structure de chaussée rue Marchand
 - e) Mandat: Remplacement d'une pompe pour le poste de distribution d'eau potable et présentation de la demande dans le cadre du programme FIMEAU
 - f) Société Québécoise des infrastructures: Location temporaire d'espace
7. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de novembre 2019
 - b) Comptes payés durant le mois d'octobre 2019



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

8. Comptes à payer (Factures)
 - a) Maçonnerie F.T. inc. (1 149.75\$)
 - b) Laboratoire GS inc. (1 851.10\$)
 - c) Construction Regam inc. (2 184.53\$)
 - d) Créations ébène (3 276.78\$)
 - e) Golder associates Ltd. (4 708.23\$)
 - f) Bernard Jannelle Enr. (4 834.94\$)
 - g) SPE valeur assurable (5 984.45\$)
 - h) Enviro5 inc. (6 277.64\$)
 - i) Shellex Infrastructures (7 387.14\$)
 - j) Kemira Water Solutions Canada inc. (7 970.02\$)
 - k) Programme TECQ 2014-2018 (8 540.32\$)
 - l) McNeil électrique inc. (10 462.73\$)
 - m) Tetra Tech Qi inc. (10 922.64\$)
 - n) GBI (13 567.05\$)
 - o) Tetra Tech Qi Inc. (16 470.18\$)
 - p) Technofeu (45 432.31\$)
9. Demande de don ou commandite
 - a) Sourire sans fin
 - b) Fabrique St-Cyprien
10. Club Lions : Autorisation cueillette de dons
11. Club Lions : Autorisation cueillette de denrées
12. Contrat entretien : Chalet des loisirs et chambres Dek hockey
13. Centre communautaire: Service de conciergerie
14. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
15. Avis de motion: Adoption du règlement 430 (Enlèvement des résidus domestiques)
16. Avis de motion: Adoption du règlement 431 (Cueillette des matières recyclables)
17. Avis de motion: Adoption du règlement 425-1 (Tarification pour les services d'aqueduc et d'égout)
18. Avis de motion: Adoption du règlement 383-3 (Tarification pour le traitement de l'eau potable)
19. Promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
20. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
21. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
22. Varia
23. Public: Période de questions



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

24. Levée de l'assemblée

2019-11-322 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2019-11-322 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2019-11-323 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2019

Résolution #2019-11-323 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2019

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2019.

ADOPTÉE

Loisirs

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de novembre 2019.

2019-11-324 Loisirs: Noël des enfants

Résolution #2019-11-324 : Loisirs: Noël des enfants

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 3 850.00\$ plus les taxes applicables pour l'achat de cadeaux pour le Noël des enfants qui aura lieu les 30 novembre et 1er décembre 2019.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-11-325 Souper de Noël des personnes du 3e âge

Résolution #2019-11-325 : Souper de Noël des personnes du 3e âge

CONSIDÉRANT QU'un souper de Noël pour les personnes du 3e âge aura lieu le 15 décembre 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 4 375.00\$ plus les taxes applicables pour le repas lors du souper des personnes du 3e âge qui aura lieu le 15 décembre prochain.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-11-326 Publication info loisirs hiver

Résolution #2019-11-326 : Publication info loisirs hiver

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 2 500\$ plus les taxes pour la conception et l'impression de l'info Loisirs hiver 2019-2020 via le CLD des Jardins-de-Napierville;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Patrick Gagnon, Directeur du service de Sécurité incendies fait son rapport pour le mois de novembre 2019.

2019-11-327 Mise à jour du Plan de sécurité civile

Résolution #2019-11-327 : Mise à jour du Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la loi sur la sécurité civile (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistre.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en case de sinistre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Madame Julie Archambault, Directrice générale soit adopté;

QUE Madame Julie Archambault, Directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan;

QUE cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

2019-11-328 Dérogation mineure 2019-25

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier fait la lecture du rapport pour le mois de novembre 2019.

Résolution #2019-11-328 : Dérogation mineure 2019-25

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 309, Place du Parc ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé la demande le 10 octobre 2019 visant à autoriser la construction d'un garage isolé d'une hauteur supérieure à ce que prévoit le règlement;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT la densité des bâtiments entourant le 309, Place du Parc;

CONSIDÉRANT QUE la finition extérieure du garage isolé s'harmonisera avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dimension des portes de garage sera de dimension standard pour un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme en respect des conditions ci-dessus décrites recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-25 afin d'autoriser la construction d'un garage isolée d'une hauteur de 5.97 mètres contrairement au maximum de 4.60 prévu au règlement de zonage Z2019;

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il n'y a eu aucune intervention.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2019-25 afin d'autoriser la construction d'un garage isolée d'une hauteur de 5.97 mètres contrairement au maximum de 4.60 prévu au règlement de zonage aux conditions que la finition extérieure du garage s'harmonise avec le bâtiment principal et que la dimension des portes de garage soit standard pour un usage résidentiel.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

2019-11-329 Demande de subvention au programme Fimeau: Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous une voie ferrée de C.P Rail

2019-11-330 Demande de subvention au programme Fimeau : Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido, Directeur adjoint des travaux publics fait le rapport du service des travaux publics pour le mois de novembre 2019.

Résolution #2019-11-329 : Demande de subvention au programme Fimeau: Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous une voie ferrée de C.P Rail

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La municipalité mandate la firme d'experts conseils *Les Services Exp. inc.* à présenter pour et au nom de la municipalité de Napierville la demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU.

ADOPTÉE

Résolution #2019-11-330 : Demande de subvention au programme Fimeau: Remplacement d'une pompe de distribution d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La municipalité mandate la firme d'experts conseils *Les Services Exp. inc.* à présenter pour et au nom de la municipalité de Napierville la demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU.

ADOPTÉE

2019-11-331
Demande de
subvention au
programme
Fimeau :
Réfection
infrastructures
d'aqueduc, égout
pluvial et
structure de
chaussée rue
Marchand

Résolution #2019-11-331 : Demande de subvention au programme Fimeau: Réfection infrastructures d'aqueduc, égout pluvial et structure de chaussée rue Marchand

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La municipalité mandate la firme d'experts conseils *Les Services Exp. inc.* à présenter pour et au nom de la municipalité de Napierville la demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU.

ADOPTÉE

2019-11-332
Mandat:
Remplacement
d'une pompe
pour le poste de
distribution
d'eau potable et
présentation de
la demande dans
le cadre du
programme
FIMEAU

Résolution #2019-11-332 : Mandat: Remplacement d'une pompe pour le poste de distribution d'eau potable et présentation de la demande dans le cadre du programme FIMEAU

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer une pompe de distribution d'eau potable rendu inutilisable à cause de sa vétusté et d'un bris majeur;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière nommé FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau) a été annoncé dernièrement pour un montant de 1.5 milliard de dollars répartie sur neuf ans, provenant des deux parties du gouvernement à part égales;

CONSIDÉRANT QUE la date de départ des demandes d'aides financières du premier cycle a été fixé au 15 novembre de l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce tardive de ce projet a contraint le service des travaux publics à mandater la firme *Exp. inc.* pour préparer un projet de remplacement d'une pompe de distribution et la présentation d'un total de trois projets au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'ingénierie et de services techniques s'élèvent à 15 000\$ plus les taxes applicables, tel que l'offre de service en date du 10 octobre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Il est résolu d'entériner la dépense à *Les Services Exp.inc.* pour un montant de 15 000\$ plus les taxes applicables et d'agir à titre de mandataire de la municipalité de Napierville dans le cadre de la présentation des trois projets au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

2019-11-333
Société
Québécoise des
infrastructures :
Location
temporaire
d'espace

Résolution #2019-11-333 : Société Québécoise des infrastructures : Location temporaire d'espace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a procédé à la location d'un local situé au 520, rue Saint-Jacques à Napierville auprès de la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'un bail doit être signé entre les parties.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat de location temporaire d'espace entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2019-11-334

Résolution #2019-11-334 : Comptes à payer pour le mois de novembre 2019

Comptes à payer pour le mois de novembre 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de novembre 2019 soit:

Municipalité au montant de 86 899.83\$.

Bibliothèque au montant de 2 808.91\$.

Loisirs au montant de 11 219.02\$.

Incendie au montant de 4 944.73\$.

Salaires pompiers novembre 2019 au montant de 29 496.68\$.

ADOPTÉE

2019-11-335

Résolution #2019-11-335 : Comptes payés durant le mois d'octobre 2019

Comptes payés durant le mois d'octobre 2019

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de d'octobre 2019 soit:

Municipalité au montant de 234 825.82\$.

Bibliothèque au montant de 428.96\$.

Loisirs au montant de 11 983.57\$.

Incendie au montant de 1 818.18\$.

ADOPTÉE

Comptes à payer (Factures)

Comptes à payer (Factures)

2019-11-336

Résolution #2019-11-336 : Comptes à payer : Maçonnerie F.T. inc.

Comptes à payer : Maçonnerie F.T. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De payer la facture de *Maçonnerie F.T. inc.* au montant de 1 149.75\$ représentant la facture finale des travaux de réfection de la façade de la salle du conseil suivant la facture numéro 0244.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-11-337

Résolution #2019-11-337 : Comptes à payer : Laboratoire GS inc.

Comptes à payer : Laboratoire GS inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *Laboratoire GS inc.* au montant de 1 851.10\$ pour l'étude géotechnique sous la voie ferrée rue St-Jacques suivant la facture numéro F11535.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-11-338
Comptes à payer
: Construction
Regam inc.

Résolution #2019-11-338 : Comptes à payer : Construction Regam inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Construction Regam inc.* au montant de 2 184.53\$ pour l'installation des portes et fenêtres suivant la facture numéro 3386.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-11-339
Comptes à payer
: Créations
Ébène

Résolution #2019-11-339 : Comptes à payer : Créations Ébène

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Créations Ébène* au montant de 3 276.78\$ pour le resurfacement du bureau d'accueil à la bibliothèque suivant la facture numéro 20191124.

ADOPTÉE

2019-11-340
Comptes à payer
: Golder
Associates Ltd.

Résolution #2019-11-340 : Comptes à payer : Golder Associates Ltd.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Golder Associates Ltd.* au montant de 4 708.23\$ pour la reconstruction de la conduite d'eau potable sous la voie ferrée suivant la facture numéro 1053238.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-11-341
Comptes à payer
: Bernard
Jannelle Enr.

Résolution #2019-11-341 : Comptes à payer : Bernard Jannelle Enr.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Bernard Jannelle Enr.* au montant de 4 834.94\$, pour la fourniture et l'installation des deux fenêtres et d'une porte de la salle du conseil de l'hôtel de ville suivant la facture numéro 8195.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de ces achats et services soient pris à même les surplus non autrement appropriés.

ADOPTÉE

2019-11-342
Comptes à payer
: SPE Valeur
Assurable

Résolution #2019-11-342 : Comptes à payer : SPE Valeur Assurable

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De payer la facture de *SPE valeur assurable* au montant de 5 984.45\$ représentant l'évaluation des bâtiments municipaux suivant la facture numéro 17808.

ADOPTÉE

2019-11-343
Comptes à payer
: Enviro5 inc.

Résolution #2019-11-343 : Comptes à payer : Enviro5 inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Enviro5 inc.* au montant de 6 277.64\$ pour travaux de nettoyage sanitaire et pluvial suivant la facture numéro 34215.

ADOPTÉE

2019-11-344
Comptes à payer
: Shellex
Infrastructures

Résolution #2019-11-344 : Comptes à payer : Shellex Infrastructures

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Shellex Infrastructures* au montant de 7 387.14\$ pour honoraires professionnels et surveillance des travaux pour le pavage sur la rue St-Nicolas Sud suivant la facture numéro 003562.

ADOPTÉE

2019-11-345
Comptes à payer
: Kemira Water
Solutions
Canada inc.

Résolution #2019-11-345 : Comptes à payer : Kemira Water Solutions Canada inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Kemira Water Solutions Canada inc.* au montant de 7 970.02\$ pour achat d'alufer pour l'usine d'épuration suivant la facture numéro 9019176211.

ADOPTÉE

2019-11-346
Comptes à payer
: Programme
TECQ 2014-
2018

Résolution #2019-11-346 : Comptes à payer : Programme TECQ 2014-2018

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer les factures du Programme TECQ 2014-2018 au montant total de 70 888.42\$ suivant liste soumise à cet effet :

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT	# FACTURE
Construction F.J.L.inc.	Libération retenue finale	8 540.32\$	
CBC 2010 inc.	Travaux infrastructures aqueduc et égout boulevard Poissant	30 624.92\$	012325
CBC 2010 inc.	Libération retenue 5%	30 599.82\$	012326
Groupe ABS inc.	Contrôle des matériaux infrastructures boulevard Poissant	1 123.36\$	124462

Il est également résolu que les montants requis aux fins de ces travaux et services s'inscrivent dans les priorités soumises dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

Il est également résolu d'approprier à même les règlements d'emprunt numéro 422 et/ou 423 les montants requis aux fins de ces achats et travaux.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-11-347
Comptes à payer
: McNeil
Électrique inc.

Résolution #2019-11-347 : Comptes à payer : McNeil Électrique inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Mcneil électrique inc.* au montant de 10 462.73\$, représentant l'achat de matériaux pour le projet d'installation d'un inverseur de courant à l'hôtel de ville dans le cadre des volets 1 et 2 de la sécurité civile suivant la facture numéro 1172.

ADOPTÉE

2019-11-348
Comptes à payer
: Tetra Tech Qi
inc.

Résolution #2019-11-348 : Comptes à payer : Tetra Tech Qi inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tetra Tech Qi inc.* au montant de 10 922.64\$ représentant l'étude de la station d'épuration des eaux usées de Napierville suivant la facture numéro 60634657.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-11-349
Comptes à payer
: GBI

Résolution #2019-11-349 : Comptes à payer : GBI

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *GBI* au montant de 13 567.05\$ représentant les honoraires professionnels d'ingénierie pour piscine extérieure suivant la facture numéro 00010427.

ADOPTÉE

2019-11-350
Comptes à payer
: Tetra Tech Qi
inc.

Résolution #2019-11-350 : Comptes à payer : Tetra Tech Qi inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tetra Tech Qi inc.* au montant de 16 470.18\$ représentant le plan directeur du réseau d'égout sanitaire de la municipalité de Napierville, suivant la facture numéro 60634899.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 60634899 au montant total de 16 470.18\$ soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

2019-11-351
Comptes à payer
: Technofeu

Résolution #2019-11-351 : Comptes à payer : Technofeu

CONSIDÉRANT QU'une résolution autorisant une dépense de 24 855.24\$ taxes incluses a été adoptée en date du 25 avril 2019 pour la réparation de l'échelle aérienne du Service de Sécurité incendies;

CONSIDÉRANT QUE des réparations additionnelles ont été exécutées;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des différentes réparations s'élève à la somme de 39 514.94\$ plus les taxes applicables;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie des réparations effectuées sur le véhicule incendie.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'entériner une dépense et de payer la facture de Techno Feu au montant de 39 514.94\$ plus les taxes applicables suivant la facture numéro FC10001473;

Il est également résolu que la portion assumée par la municipalité de Napierville excédent le budget autorisé soit payé à même les surplus non autrement appropriés, soit un montant de 12 738.13\$;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2019-11-352 Demande de don ou commandite : Sourire sans fin

Résolution #2019-11-352 : Demande de don ou commandite : Sourire sans fin

CONSIDÉRANT QUE Sourire sans fin est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité en date du 25 septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la municipalité de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ à l'organisme Sourire sans fin pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-11-353 Demande de don ou commandite : Fabrique St- Cyprien

Résolution #2019-11-353 : Demande de don ou commandite : Fabrique St-Cyprien

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien doit défrayer des coûts de maçonnerie imprévus;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien a fait une demande d'aide financière en date du 16 septembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 250\$ à la Fabrique Saint-Cyprien afin de les aider à défrayer des coûts de maçonnerie pour l'entretien du bâtiment de l'Église de la paroisse.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-11-354
Club Lions:
Autorisation
cueillette de
dons

Résolution #2019-11-354 : Club Lions: Autorisation cueillette de dons

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Napierville demande à la Municipalité l'autorisation d'amasser des fonds pour nos bonnes oeuvres suivant lettre en date du 16 octobre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Club Lions de Napierville à amasser des fonds pour nos bonnes oeuvres le 30 novembre ou le 1er décembre 2019 entre 10h et 14h à l'intersection des rues Saint-Jacques et de l'Église.

ADOPTÉE

2019-11-355
Club Lions :
Autorisation
cueillette de
denrées

Résolution #2019-11-355 : Club Lions : Autorisation cueillette de denrées

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions de Napierville demande à la municipalité l'autorisation d'amasser des denrées et, de remettre la totalité à la société Saint-Vincent-de-Paul pour leurs bonnes oeuvres, suivant lettre en date du 17 octobre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Club Lions de Napierville à amasser des denrées et de remettre la totalité à la société Saint-Vincent-de-Paul pour leurs bonnes oeuvres, le 8 décembre 2019 entre 9 h et 16 h sur le territoire de la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2019-11-356
Contrat
entretien :
Chalet des loisirs
et chambres Dek
hockey

Résolution #2019-11-356 : Contrat entretien : Chalet des loisirs et chambres Dek hockey

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey ont été demandées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance desdites soumissions.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey à la compagnie Solutions Solu-Net inc. pour l'année 2020 pour un montant de 6 060\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

2019-11-357
Centre
communautaire
: Service de
conciergerie

Résolution #2019-11-357 : Centre communautaire : Service de conciergerie

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien du centre communautaire se termine au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les locations du centre communautaire sont en nombre important durant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est satisfait du service de conciergerie offert par Solution Pro-Net inc depuis septembre 2018;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Solution Pro-Net inc. a transmis une offre de service au coût de 11 250\$ plus les taxes applicables afin de poursuivre le service d'entretien du centre communautaire sous les mêmes conditions que le contrat présentement en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise *Solution Pro-Net inc.* au montant de 11 250\$ plus les taxes applicables pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020;

Il est également résolu de rembourser la garantie d'exécution exigée par le contrat en vigueur en date du 31 décembre 2019 au montant de 1 793.61\$.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Tel qu'indiqué à l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose en séance ordinaire du conseil municipal les deux états comparatifs suivants : un premier état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jours du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci et un second état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

2019-11-358 Avis de motion: Adoption du règlement 430 (Enlèvement des résidus domestiques)

Résolution # 2019-11-358: Avis de motion: Adoption du règlement 430 (Enlèvement des résidus domestiques)

Monsieur Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 430 concernant l'enlèvement des résidus domestiques.

De plus, monsieur le conseiller Ghislain Perreault présente un projet de ce règlement séance tenante.

2019-11-359 Avis de motion: Adoption du règlement 431 (Cueillette des matières recyclables)

Résolution #2019-11-359 : Avis de motion: Adoption du règlement 431 (Cueillette des matières recyclables)

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 431 concernant la cueillette des matières recyclables.

De plus, monsieur le conseiller Ghislain Perreault présente un projet de ce règlement séance tenante.

2019-11-360 Avis de motion: Adoption du règlement 425-1

Résolution #2019-11-360 : Avis de motion: Adoption du règlement 425-1

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 425-1 modifiant le règlement numéro 425 concernant la tarification pour les services d'aqueduc et d'égout.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De plus, monsieur le conseiller David Dumont présente un projet de ce règlement séance tenante.

2019-11-361 Avis de motion: Adoption du règlement 383-3

Résolution #2019-11-361 : Avis de motion: Adoption du règlement 383-3

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 383-3 modifiant le règlement numéro 383 concernant la tarification pour le traitement de l'eau potable.

De plus, monsieur le conseiller Ghislain Perreault présente un projet de ce règlement séance tenante.

2019-11-362 Promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes- Seigneuries

Résolution #2019-11-362 : Promesse d'échange de terrains entre la Municipalité de Napierville et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

CONSIDÉRANT la Promesse d'échange intervenue entre les parties;

CONSIDÉRANT l'article 18.2 de la promesse d'échange prévoyant que celle-ci deviendra nulle et non avenue à compter du 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la CSDGS procède actuellement aux démarches requises en vue d'obtenir l'autorisation du MEES afin de procéder à l'échange;

CONSIDÉRANT le maintien de la volonté des deux parties de procéder audit échange, aussitôt que la CSDGS aura obtenu l'approbation du MEES pour ce faire;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de maintenir en vigueur la promesse d'échange;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une modification à l'article 18.2 pour assurer la validité de la promesse.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

De procéder à la modification de l'article 18.2 de la promesse afin de remplacer la date du 31 décembre 2019 par la date du 31 décembre 2020;

Il est également résolu que Madame Chantale Pelletier, Mairesse, et Madame Julie Archambault, irectrice générale, soient autorisées à signer tout document en lien avec la modification de la promesse, conformément à l'article 15.3 de celle-ci.

ADOPTÉE

2019-11-363 Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses

Résolution #2019-11-363 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par ceux-ci afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Chantale Pelletier, Mairesse, à participer au colloque *Chantier en Sécurité Alimentaire* qui se tiendra à Beauharnois le 21 novembre prochain;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Il est également résolu d'autoriser le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations d'intérêts pécuniaires de Madame la mairesse Chantale Pelletier, Madame la conseillère Marthe Tardif et Messieurs les conseillers Ghislain Perreault, Daniel Dumontier, Serge Brault et David Dumont ont été déposées au conseil municipal.

Varia

Varia

Public: Période de questions

Public: Période de questions

Intervention de: Aucune intervention

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2019-11-364 Levée de l'assemblée

Résolution #2019-11-364 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h15.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE